liberté égalité fraternité

N° 1-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 20 septembre 2019, le Président de la communauté de communes Sèvre et Loire lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 18 septembre 2019, portant sur le calcul des charges transférées pour les points suivants :

- Transfert de charges du multi-accueil Tchou Tchou au 1er septembre 2017
- Transfert de la compétence Gemapi au 1er janvier 2018
- Mise en place du service commun de protection des données au 1er novembre 2018
- Intégration des communes de La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau au service commun informatique au 1er septembre 2019
- Transfert de charges au 1er janvier 2020 dans le cadre de la compétence PLUi
- Transfert de la charge billetterie du Champilambart au 1er juin 2018.

Pour rappel, dans une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, la communauté de communes est amenée à verser ou à recevoir une attribution de compensation via les communes afin d'assurer, pour chaque transfert de compétences, une neutralité budgétaire entre les dépenses et les recettes transférées.

La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle établit un rapport qui est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres de la communauté de communes Sèvre et Loire.
Ce rapport sera adopté définitivement si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) l'approuve. A l'issue, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur les montants d'attribution de compensation définitifs pour chaque commune-membre.

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 18 septembre 2019 ci-joint annexé,

DE VALIDER les tableaux définitifs des montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la C.L.E.C.T.,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette délibération.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 2-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Droit de Préemption Urbain

Délégation au maire suite au transfert de la compétence PLUi

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 210-1 et suivants ;
Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (15°)

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de Loire-Divatte et de Vallet et création de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1er janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire annexés à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour y insérer la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de VALLET en date du 13 mai 2013 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du PLU de la commune ;

Vu la délibération n°D-20191002-25 du conseil communautaire de la communauté de communes Sèvre et Loire en date du 2 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de VALLET sur les secteurs suivants :

- les Zones U à l'exception des zones UF (ZA Les Dorices et Les Roseaux), UEca (ZA les Grandes Jeannettes), UEc (ZA les Grandes Jeannettes) et Ud,
- les zones AU, à l'exception de la zone 1AUF, 1AUFa et 1AUez (ZAC du Brochet).

et la carte annexée ;

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la commune

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE DELEGUER au Maire, ou à son adjoint délégué à l'urbanisme, jusqu'à la fin de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain dans tous les cas et secteurs où la Commune a reçu délégation de la communauté de communes SEVRE & LOIRE, à savoir sur les secteurs suivants :

- les Zones U à l'exception des zones UF (ZA Les Dorices et Les Roseaux), UEca (ZA les Grandes Jeannettes), UEc (ZA les Grandes Jeannettes) et Ud,
- les zones AU, à l'exception de la zone 1AUF, 1AUFa et 1AUez (ZAC du Brochet).

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 3-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Modification n°7 du Plan Local

Accord de la commune pour l'achèvement de la procédure par la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-9 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2019 prescrivant la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2019 transférant à la communauté de communes Sèvre et Loire la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Considérant que depuis le 1er septembre 2019, la compétence PLU a été transférée à la communauté de communes Sèvre et Loire, et que l'article L.153-9 du code de l'urbanisme permet à la CCSL d'achever la procédure de modification n°7 du PLU engagée par la commune de Vallet après accord de cette dernière,

Considérant que l'accord de la commune est requis pour que la communauté de communes Sèvre et Loire puisse achever la procédure de modification n°7 du PLU engagée par la délibération du conseil municipal du 28 mars 2019,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER son accord à la communauté de communes Sèvre et Loire afin qu'elle achève la procédure de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV 2019

.../...

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et/ou document s'y rapportant.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 4-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Massonnière
M. et Mme BLANLOEIL Jérôme

Résultat de l'enquête publique

Vu la délibération du 26 septembre 2019 décidant :

- de donner un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme BLANLOEIL Jérôme, domiciliés 208 La Massonnière à VALLET la parcelle communale cadastrée section WK n° 149 d'une superficie de 56 m² jouxtant leur propriété cadastrée section WK n° 147-148-150-151 et 152 ceci afin de créer une unité foncière,
- de fixer le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme.
- de dire :
  - qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
  - que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.
  - qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

Vu l'arrêté municipal en date du 7 octobre 2019 prescrivant une enquête publique relative à cette transaction,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 au 28 octobre 2019 inclus et les conclusions favorables de la commissaire enquêtrice,

Vu l'évaluation domaniale au prix de 30 € HT le mètre carré,

Vu la promesse d'achat en date du 17 juin 2019 signée par M. et Mme BLANLOEIL Jérôme,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CEDER à M. et Mme BLANLOEIL Jérôme domiciliés 208 La Massonnière à VALLET, la parcelle communale cadastrée section WK n° 149 au village de La Massonnière d'une superficie de 56 m² * - non affectée à un usage commun, jouxtant leur propriété cadastrée section WK n° 147-148-150-151 et 152, ceci afin de créer une unité foncière (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 5-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Cession

Route de Clisson
M. et Mme MACE Philippe

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. et Mme MACE Philippe, domiciliés 43 route de Clisson à VALLET, sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS n° 625 d'une superficie d'environ 230 m² non affectée à un usage commun et jouxtant leur habitation ceci afin de clôturer leur propriété,

Vu l'évaluation domaniale au prix de 116 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 150 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. et Mme MACE Philippe,

Vu l'accord de M. et Mme MACE Philippe en date du 16 septembre 2019.

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 4 juin 2019 et Finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme MACE Philippe, domiciliés 43 route de Clisson à VALLET, une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS n° 625 d'une superficie d'environ 230 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur habitation cadastrée section ZS n° 229 ceci afin de clôturer leur propriété, (*la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 150 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme MACE Philippe.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie si nécessaire et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

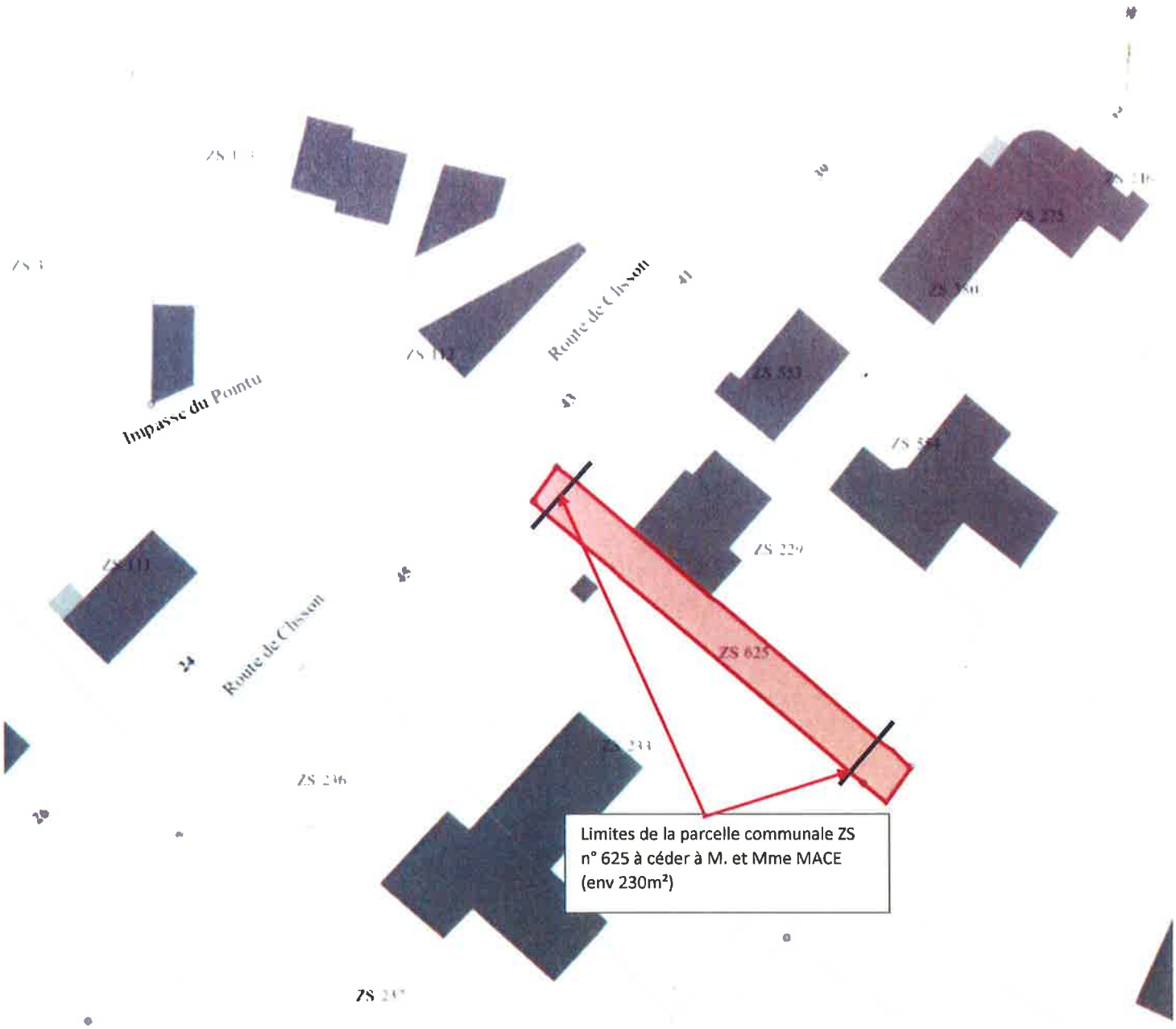
Impasse du Pointu
Route de Clisson
Route de Clisson
ZS 625
ZS 229
ZS 553
ZS 275
ZS 236
Limites de la parcelle communale ZS n° 625 à céder à M. et Mme MACE (env 230m²)

liberté égalité fraternité

N° 6-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Baronnière
M. et Mme LECAUDEY Nicolas

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. et Mme LECAUDEY Nicolas, domiciliés 18 La Baronnière à VALLET, sollicitant l'acquisition d'une portion de la VC n° 132 d'une superficie d'environ 20 m² non affectée à un usage commun et desservant uniquement leur propriété cadastrée section XP n° 127 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Vu l'évaluation domaniale au prix de 26 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. et Mme LECAUDEY Nicolas,

Vu l'accord de M. et Mme LECAUDEY Nicolas en date du 10 octobre 2019,

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 8 janvier 2019 et Finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M et Mme LECAUDEY Nicolas, domiciliés 18 La Baronnière à VALLET une portion de la VC n° 132 d'une superficie d'environ 20 m² non affectée à un usage commun et desservant uniquement leur propriété cadastrée section XP n° 127 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme LECAUDEY Nicolas.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

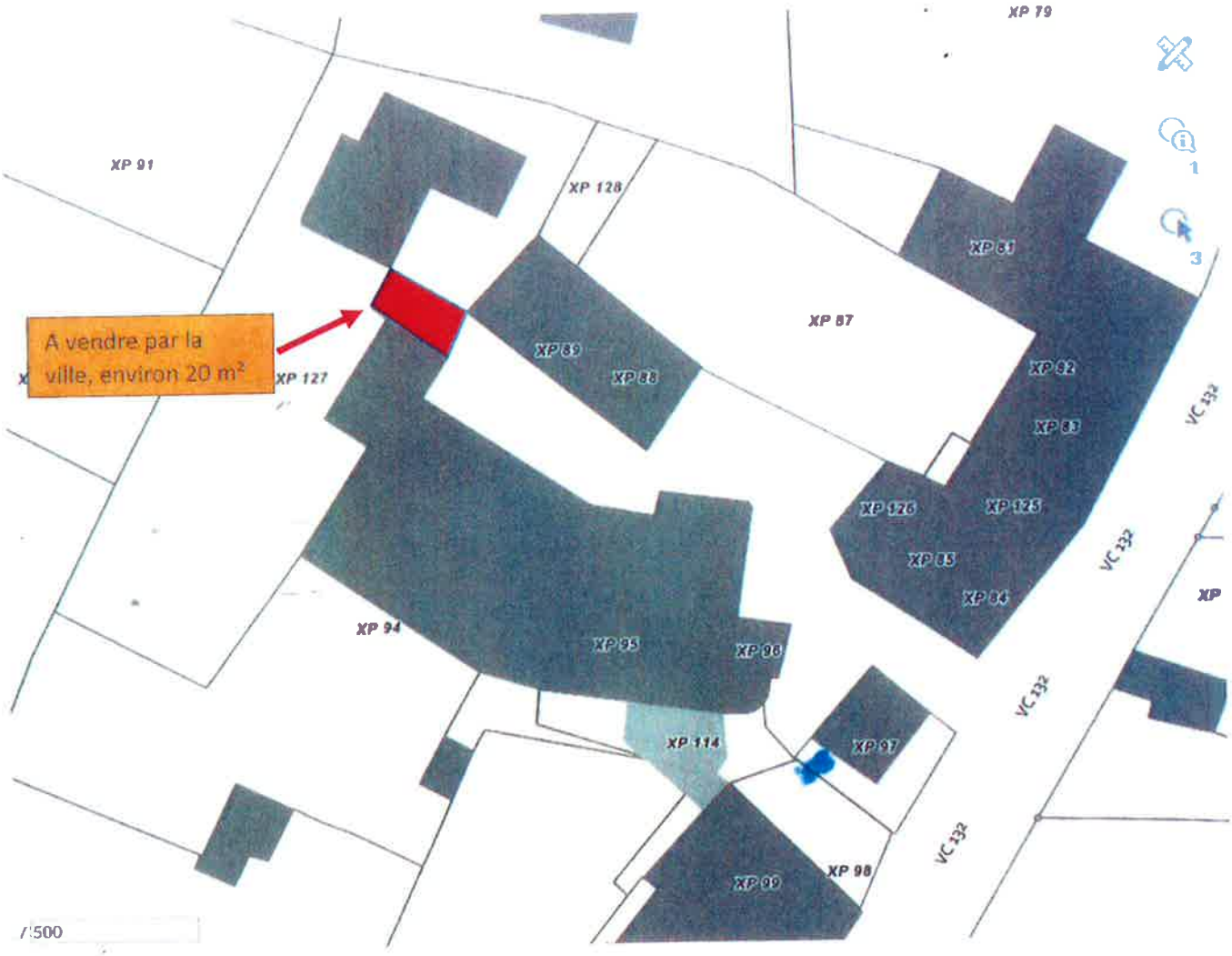
XP 79
XP 91
XP 128
XP 81
XP 87
A vendre par la ville, environ 20 m²
XP 127
XP 89
XP 88
XP 92
XP 83
VC 133
XP 126
XP 125
XP 85
XP 84
VC 132
XP
XP 94
XP 95
XP 96
VC 132
XP 114
XP 97
VC 132
XP 98
XP 99
/500

05/12/2017

liberté égalité fraternité

N° 7-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Débaudière
M. ESSEAU Alain

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. ESSEAU Alain, domicilié 218 La Débaudière à VALLET sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section XD n° 76 pour environ 70 m² non affectée à un usage commun et attenante à sa propriété cadastrée section XD n° 130 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

Vu l'évaluation domaniale au prix de 22.50 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. ESSEAU Alain,

Vu l'accord de M. ESSEAU Alain en date du 8 octobre 2019.

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 27 août 2019 et Finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. ESSEAU Alain, domicilié 218 La Débaudière à VALLET, une partie de la parcelle communale cadastrée section XD n° 76 d'environ 70 m²* attenante à sa propriété cadastrée section XD n° 130 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. ESSEAU Alain.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

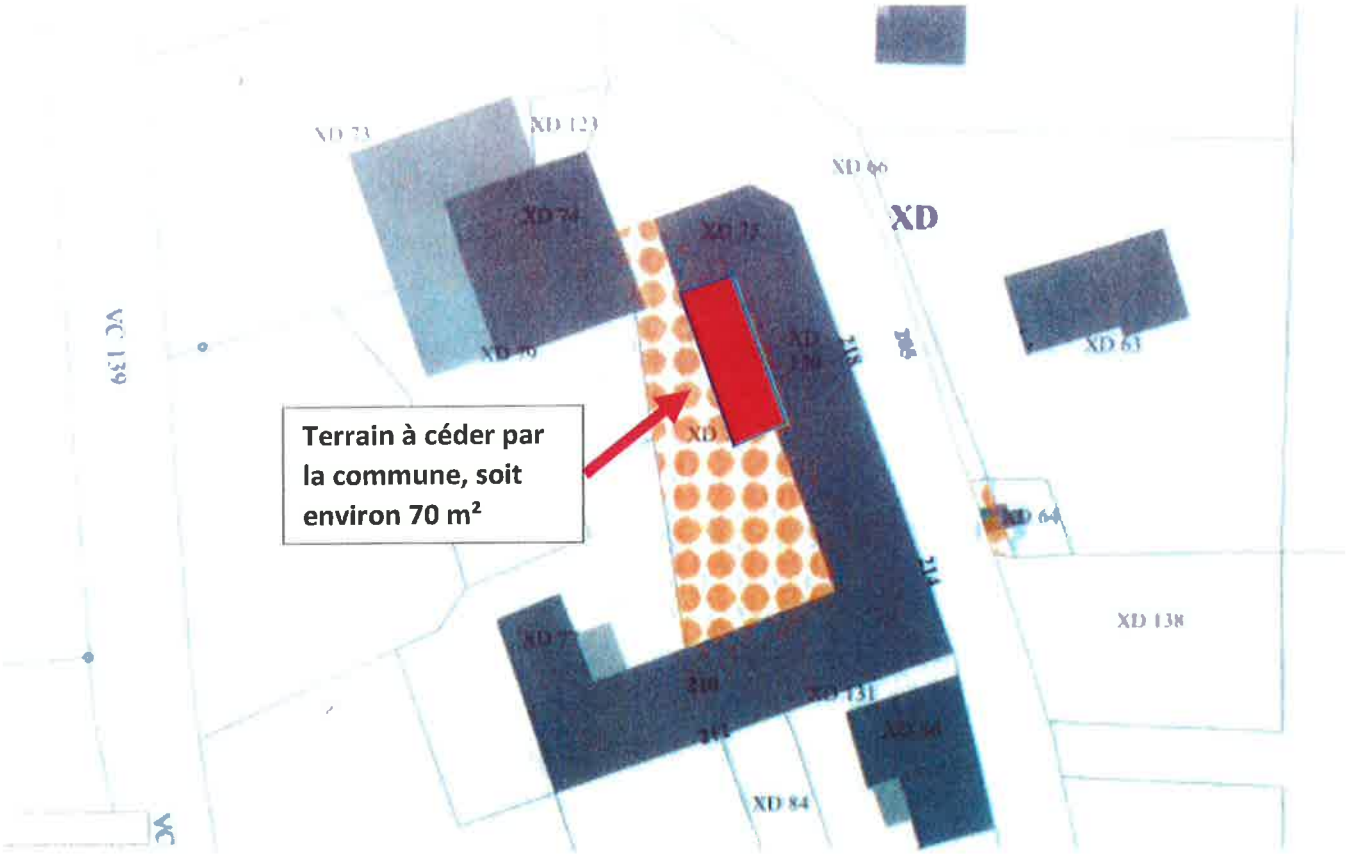

Plan de masse

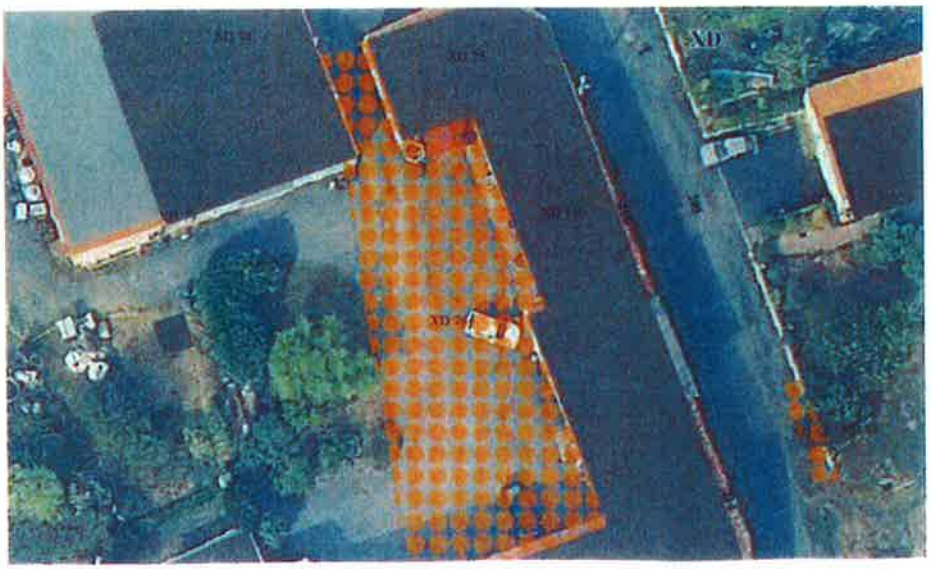

Vue aérienne

05/12/2017

liberté égalité fraternité

N° 8-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

Bâtiment

Acquisition

Local commercial
27 rue des Forges

Considérant que la ville a missionné en 2018 le Cabinet AID afin qu'il réalise une étude en faveur de l'attractivité du centre-ville et la dynamisation du commerce de proximité,

Considérant que cette étude a permis d'établir un plan pluriannuel d'actions sur 5 à 10 ans et que parmi celles qui ont été proposées figure la création d'une pépinière commerciale ou le développement de locaux qui serviraient de « boutique à l'essai ». Cette dernière action a pour objectif de permettre à des porteurs de projets commerciaux de tester leur concept sur du court terme. En cas de succès, ils pourraient rester dans le local commercial « pilote ».

Considérant que par jugement rendu sur le dépôt de son bilan en date du 17 mai 2016, le Tribunal de Grande Instance de NANTES a prononcé la liquidation judiciaire de la SCI BILLAUD et Maître Vincent Dolley a été désigné en qualité de Liquidateur. Cette SCI est propriétaire d'un immeuble à usage commercial et d'habitation sis 27 Rue des Forges à VALLET (44330), figurant au cadastre sous le N° 517 de la section AY pour une contenance de 87 m².

Considérant la composition de l'immeuble laquelle est composée au rez de chaussée d'un local commercial d'une surface de 58 m² et à l'étage d'une habitation.

Considérant que la sélection de cette cellule commerciale est idéale en termes d'emplacement et de surface pour développer le projet de création de boutique à l'essai,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

Considérant que la « recommercialisation » de ce local permettrait de favoriser la continuité du linéaire commercial de la rue des Forges, secteur identifié comme fragilisé lors du diagnostic du centre-ville du fait de coupures (vacances) et conforter ainsi la vocation commerçante de la rue des Forges en liaison avec la place Charles de Gaulle,

Considérant que cette acquisition permettra à la collectivité de sélectionner un futur porteur de projet présentant une activité commerciale de proximité attrayante et diversifiée pour conforter une offre de proximité auprès de la clientèle.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des Finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à présenter au mandataire liquidateur une offre d'acquisition du bien immobilier ci-dessus désigné, pour un montant maximum de 100 000 € *(hors frais connexes)*,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier et notamment l'acte de transfert de propriété à intervenir si l'offre était acceptée.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 9-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

VOIRIE

Lotissement Route de la Loire

Dénomination de la rue

Considérant la création d'un lotissement situé Route de La Loire,

Considérant qu'il convient d'identifier clairement les adresses de ces nouveaux immeubles afin de pouvoir affecter une numérotation et une adresse postale pour chaque lot selon le plan ci-joint,

Sur proposition du maire, après avis du groupe de travail constitué lors de la commission « Espaces publics et Voirie » en date du 22 octobre 2019,

Décision de vote à main levée :

- Impasse de la Gabare : 14 voix
- Impasse des Jardinets : 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

DE DENOMMER l'impasse du lotissement Route de La Loire :

"Impasse de la Gabare"

DE DIRE que cette voie sera privée et que sa gestion sera à la charge des propriétaires colotis dudit lotissement.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 19 NOV. 2019

VALLET
le Brochet
Bois Hérault
Champ Cartier
le Sacre-Cœur
37
630
283
94
287
284
288
33
13
1464
1692
17
18
1465
19
20
1389
289
112
290
34
817
Jardins
Cahiers
286
614

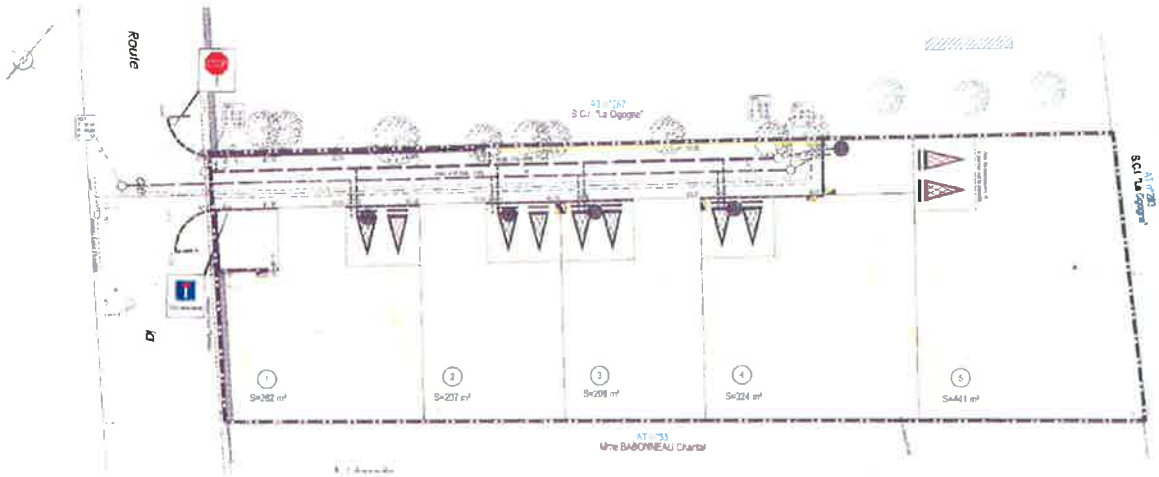
Route
D
S.C.I. "La Ogogne"
S=282 m²
S=207 m²
S=208 m²
S=324 m²
S=441 m²
Mme BABONNEAU Chantal

liberté égalité fraternité

N° 10-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

Marché public

Travaux parking Champilambart PK4

Protocole d'accord

Vu le code civil et notamment l'article 2044 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de VALLET a décidé de procéder au réaménagement des parkings du parc du Champilambart, situés route d'Ancenis,

Considérant que l'entreprise de travaux publics Pigeon TP s'est vue confier la réalisation des travaux de réaménagement des parkings dans le cadre d'un marché public n°V-PA-17-19 « Aménagement de parkings au Champilambart »,

Considérant qu'en décembre 2017, à la fin des travaux, différents désordres sont apparus affectant les ouvrages réalisés par la société. Les malfaçons constatées portent sur les enrobés et le béton balayé du parking PK4 et consistent, plus précisément, en des défauts de planéité, d'alignement, de raccord en violation des clauses contractuelles prescrites dans le CCTP.

Considérant qu'après avoir mené des expertises, amiable et judiciaire, des pourparlers se son déroulés par l'intermédiaire des conseils de la ville et de l'entreprise Pigeon.

Considérant qu'à l'issue des pourparlers, la proposition de l'entreprise Pigeon est de solder le litige à hauteur de 50 000 €.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des Finances du 5 novembre 2019,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER SON ACCORD à la résolution amiable du litige entre la ville de Vallet et la société Pigeon et d'accepter de cette dernière la somme de 50 000 € TTC au titre de solde de tout compte du marché public n°V-PA-17-19 « Aménagement de parkings au Champilambart » portant le montant de ce dernier de 173 375,22 € TTC à 123 375,22 € TTC,

D'AUTORISER le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que le décompte général définitif, joints à la présente délibération, actant cet accord ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 11-11-19

ville vallet en vignes

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

MARCHES PUBLICS

Construction Ecole Municipale de Musique et réhabilitation du Champilambart

Délégation de signature au maire – Augmentation du montant

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du conseil municipal n° 12-09-18 en date du 20 septembre 2018 décidant :

- d'autoriser le lancement de la consultation pour les travaux relatifs à la construction de l'école de musique et la réhabilitation de l'espace culturel Le Champilambart
- de créer une commission d'analyse des offres,
- d'autoriser le maire à mettre les entreprises en concurrence sous la forme de marchés procédure adaptée,
- d'autoriser le maire à attribuer les marchés à intervenir avec les entreprises les mieux disantes pour un montant maximum de 3.2 M€ HT.

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications apportées au projet initial portant le coût prévisionnel des travaux de 3,2 M€ à 3,3 M€ HT,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix "pour" et 2 voix "contre" (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les avenants aux marchés passés dans le cadre de la consultation relative à la construction d'une école de musique et à la réhabilitation du Champilambart dans la limite de l'enveloppe globale du coût des travaux portée à 3,3 M€ HT et tous les documents liés à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 12-1-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Budget "Ville"

Décision modificative n° 2

Vu le budget général de la ville de la commune de VALLET pour l'année 2019,

Considérant que le budget de la commune de VALLET doit être rectifié pour répondre aux nouveaux besoins,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 23 voix "pour" et 2 abstentions (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal 2019 suivante :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM2
704 - Travaux	15 000
70 – Produit des services	**15 000**
73211 – Attribution de compensation	28 209
73223 - FPIC	-7 600
73 – Impôts et taxes	**20 609**
7461 – Dotation générale de décentralisation	14 855
74 – Dotations et participations	**14 855**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**50 464**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM2
6042 – Achat de prestations de services	20 000
6068 – Autres matières et fournitures	2 600
61551 – Matériel roulant	3 000
011 – Charges à caractère général	**25 600**
73928 – Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	16 519
014 – Atténuations de produits	**16 519**
6521 – Déficit des budgets annexes à caractère administratif	13 500
65 – Autres charges de gestion courante	**13 500**
6745 – Subventions aux personnes de droit privé	6 000
67 – Charges exceptionnelles	**6 000**
022 - Dépenses imprévues	-11 155
022 – Dépenses imprévues	**-11 155**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**50 464**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM2
1323 – Départements	7 500
13 – Subventions	**7 500**
1641 - Emprunt en euros	32 746
16 – Emprunts et dettes assimilées	**32 746**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**40 246**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**DM2**
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000
2313 - Constructions	-15 000
0003 – Hôtel de Ville	**0**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-400
0004 – Ateliers municipaux	**-400**
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 500
0063 – Voirie rurale	**8 500**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-900
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	1 300
0065 – Espaces verts urbains	**400**
2132 – Immeubles de rapport	100 000
2188 - Autres immobilisations corporelles	-3 000
0092 - Commerce	**97 000**
020 – Dépenses imprévues	-65 254
020 – Dépenses imprévues	**-65 254**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**40 246**

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 12-2-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Budget "Espace Culturel"

Décision modificative n° 2

Vu le budget annexe « Espace culturel Le Champilambart » de la commune de VALLET pour l'année 2019,

Considérant que le budget de la commune de VALLET doit être rectifié pour répondre aux nouveaux besoins,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 23 voix "pour" et 2 contre (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'ADOPTER l'autorisation de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Situation actuelle	3 798 000 €	650 000 €	1 960 000 €	1 188 000 €
Situation après la présente DM2		223 789,57 €	2 096 060 €	1 478 150,43 €

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe « Espace culturel Le Champilambart » 2019 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM2
774 – Subventions exceptionnelles	13 500
77 – Produits exceptionnels	**13 500**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**13 500**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM2
6162 – Assurance obligatoire dommage construction	24 000
011 – Charges à caractère général	**24 000**
6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-4 000
012 – Charges de personnel	**-4 000**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés…	2 600
65 - Autres charges de gestion courante	**2 600**
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	-1 900
66 - Charges financières	**-1 900**
022 - Dépenses imprévues	-7 200
022 – Dépenses imprévues	**-7 200**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**13 500**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM2
1641 – Emprunts en euros	-302 485
16 – Emprunt et dettes assimilées	**-302 485**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**-302 485**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM2
2313 - Constructions	-302 485
23 – Immobilisations en cours	**-302 485**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**-302 485**

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 13-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Débat d'orientation budgétaire 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement son article L. 2312-1,

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires constitue une formalité substantielle et obligatoire avant l'adoption du budget,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission Finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 14-1-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES

M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES

Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Subventions complémentaires

Association OPUS 212

Vu la délibération en date du 20 décembre 2018 fixant le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2019,

Considérant que la demande de subvention de l'association « OPUS 212 » - dont le siège social se situe 16 rue Emile Gabory à VALLET - n'avait pas été remise à la commission finances pour étude.

Sur proposition du maire, après avis des commissions « Culture » (novembre 2018) et « Finances » du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € à l'association « l'association OPUS 212 ».

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 14-2-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention complémentaire

Association L'Outil en main

Vu la délibération en date du 20 décembre 2018 fixant le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2019,

Considérant qu'en raison de la création de la ZAC Saint Christophe, l'association L'Outil en main est contrainte de se déplacer sur un autre lieu, Bd du Luxembourg, ce qui nécessite des travaux d'aménagement des nouveaux locaux,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association l'Outil en main, représentant 50 % du montant des travaux avec un montant maximum fixé à la somme de 6 000 € ceci afin d'aménager leurs nouveaux locaux sis Bd du Luxembourg.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 15-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE

Dispositifs contractuels

Convention Territoriale Globale de services aux familles

Validation des annexes 1 à 4 et signature convention CTG 2020/2023

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) validé en conseil municipal du 19 novembre 2015 et son avenant du 16 mai 2019 est voué à être englobé, fin 2020, au sein de la Convention Territoriale Globale.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG), nouveau dispositif CAF, traduit un projet politique éducatif partagé par l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Sèvre et Loire et le contrat enfance Jeunesse CCSL,

Considérant l'annexe 1 présentant le diagnostic de territoire, l'annexe 2 détaillant le plan d'actions, l'annexe 3 précisant les moyens mobilisés et enfin l'annexe 4 exposant les modalités de gouvernance,

Sur proposition du Maire, après avis du comité de pilotage du 4 septembre 2019, de la commission enfance CCSL du 7 octobre 2019 et de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2020/2023, avec l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Sèvre et Loire et la CAF de Loire-Atlantique,

DE VALIDER les annexes 1 à 4 de la CTG,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 19 NOV. 2019

et de la publication
le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à la mise en œuvre de ladite convention.

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 19 NOV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 16-11-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Ressources Humaines

Tableau des effectifs

Suppressions et créations de postes

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 26 septembre 2019, modifiant le tableau des effectifs.

Vu l'avis du comité technique du 7 octobre 2019,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 5 novembre 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SUPPRIMER du tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour, les postes suivants :

- Filière administrative
  - 1 poste d'attaché à temps complet
- Filière culturelle
  - 8 postes d'assistant d'enseignement artistique :
    - 1 poste à temps complet
    - 1 poste à temps non complet 7.75/20ème
    - 1 poste à temps non complet 6.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 5/20ème
    - 2 postes à temps non complet 4.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 3.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 1.5/20ème

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 19 NOV. 2019

et de la publication le : 19 NOV. 2019

.../...

.../...

DE CREER 6 postes au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

- Filière administrative
  - 1 poste d'adjoint administratif (marchés publics)
  -
- Filière culturelle
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20ème (Accordéon, éveil et formation musicale)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5.5/20ème (Clarinette)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5.5/20ème (Saxophone, atelier jazz)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20ème (Eveil, chorales et IMS)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20ème (Violoncelle)

DE MODIFIER en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	3	2	2	2
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	6	6	5	5
Adjoint administratif	5	6	5	5
Sous total 1	**28**	**28**	**26**	**26**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 28/35	3	3	3	3
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**5**	**5**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	33	33	31	31

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	2	2
Technicien	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	9	9
Adjoint technique	16	16	14	14
Sous total 1	**39**	**39**	**37**	**37**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	5
Adjoint technique territorial 25/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	**28**	**28**	**26**	**26**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	67	67	63	63

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Brigadier-Chef principal	2	2	2	2
Brigadier	1	1	1	1
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	3	3	3	3

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Agent spécialisé princ 1ère cl des écoles maternelles	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1
TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Formation et éveil musical, chorale, animations scolaires	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Guitare et direction	TC	1	0	1	0
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	8,5/20	1	1	0	1
Violoncelle	8/20	0	1	0	0
Violoncelle	7,75/20	1	0	1	0
Flûte traversière	7/20	1	1	1	1
Clarinette	7/20	1	1	1	1
Clarinette	5,5/20	0	1	0	0
Trombone-Tuba	5/20	1	1	0	1
Trombone-Tuba	4,5/20	1	0	1	0
Guitare	12,5/20	1	1	1	0
Guitare + direction	11,5/20	1	1	0	1
Guitare	6/20	1	1	0	1
Guitare	5/20	1	0	0	0
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	0	1	1
Saxophone, atelier jazz	5,5/20	0	1	0	0
Trompette	4/20	1	1	0	1
Trompette	3,5/20	1	0	1	0
Accordéon, éveil et FM	5/20	0	1	0	0
Accordéon, éveil et FM	4,5/20	1	1	0	1
Accordéon	1,5/20	1	0	1	0
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8,25/20	1	1	0	1
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8/20	0	1	0	0
Technique vocale et chorale ados	4,5/20	1	0	1	0
Sous total 1		23	20	15	15
TOTAL FILIERE CULTURELLE		23	20	15	15

Suppression de poste

Création de poste

En Mairie, le 14 novembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 19 NOV. 2019